

Foire aux questions

1. Qu'est-ce qu'un projet de communication ?

Un projet de communication est un travail individuel que vous avez réalisé antérieurement dans le but de communiquer un message et toucher une audience cible. Ce projet peut se présenter sous la forme d'un article de presse, un clip vidéo, un reportage photo ou un reportage radiophonique véhiculant une idée en rapport avec à un sujet humanitaire.

2. Je n'ai pas réalisé de projet de communication par le passé. Puis-je en créer un maintenant pour le soumettre au concours ?

Oui. Si vous n'avez pas déjà réalisé un projet de communication sur un thème humanitaire, nous accepterons vos projets créés expressément pour l'occasion.

3. Mon projet de communication doit-il avoir été publié ?

Non. Votre projet de communication ne doit pas nécessairement avoir été publié. Ce peut être soit un travail réalisé pour une organisation / association / journal / radio / TV soit un projet préparé dans le cadre de vos études.

4. Puis-je soumettre un projet radiophonique ?

Oui

5. J'ai réalisé un travail en collaboration avec un (ou plusieurs) partenaire(s) de projet. Puis-je soumettre ce projet ?

Non. Ce doit être un projet **individuel** pour nous permettre d'évaluer avec justesse vos compétences et qualités.

6. Quelle doit être la longueur du projet de communication ?

Il n'y pas de limite fixée pour le nombre de mots ou la durée du reportage. Mais nous comptons sur votre bon sens pour soumettre des documents de taille raisonnable pour faciliter l'envoi et le processus de sélection.

7. Quels sont les critères de sélection pour le projet de communication ?

Votre projet de communication sera jugé sur l'originalité du sujet et de l'approche, la pertinence du message et la qualité éditoriale.

8. J'ai écrit un compte-rendu de recherche sur un sujet humanitaire. Est-ce que je peux soumettre ce projet ?

Non. Un projet de communication n'est pas un document de recherche. Un projet de communication vise à communiquer un message à destination d'un public cible.

9. Mon projet de communication n'est ni en français ni en anglais. Est-ce que je peux soumettre une version traduite ?

Oui. Envoyez-nous une version soit en français soit en anglais.

10. Que faire pour être sélectionné ?

Vérifiez que vous remplissez les critères suivants :

- a. vous avez entre 18 et 25 ans,
- b. vous avez une expérience du volontariat dans le domaine social et/ou humanitaire,
- c. vous avez une lettre de recommandation de la part d'une personne pouvant certifier de votre intérêt pour les questions liées aux jeunes et pour l'action humanitaire, et/ou de votre expérience du volontariat dans un domaine social ou humanitaire
- d. vous soumettez un projet de communication original et bien construit, porteur d'un message pertinent traitant d'un sujet humanitaire.

11. Je viens juste d'avoir 26 ans. Puis-je quand même participer au concours ?

Non. Selon l'article 4 des conditions générales du concours, les candidats doivent être nés après le 1^{er} janvier 1985.

12. Je suis employé par le CICR. Puis-je participer au concours ?

Non. Selon l'article 3 des conditions générales du concours, le personnel du Mouvement et leurs familles ne sont pas autorisés à participer au concours.

13. Où puis-je obtenir plus d'informations ?

Veillez lire avec attention les deux documents "comment poser sa candidature" et les "conditions générales du concours" et consulter la Foire aux questions. Si vous avez besoin d'autres renseignements qui ne figurent pas dans ces documents, vous pouvez nous envoyer un e-mail à l'adresse suivante : competition@icrc.org